

66S 105, Faunisque: Dec 1882

Il a été procédé à une élection sénatoriale à  
la Martinique, au remplacement de l'honorable  
M<sup>r</sup> Desmazes, à la date du 5 Décembre 1882

Le nombre des électeurs sénatoriaux était  
de 69: il y a eu 59 votants et M<sup>r</sup> Allègre  
gouverneur de la Martinique a obtenu 58 voix  
l'élection s'est passée dans les conditions les  
plus régulières et n'a été l'objet d'aucune protestation

Mais M<sup>r</sup> Allègre gouverneur de la Martinique  
depuis le 20 Juillet 1881 était inéligible aux termes  
de la loi, et il le reconnaît lui-même dans la lettre  
adressée par lui à M<sup>r</sup> le Ministre de la Marine et  
des Colonies, à la date du 29 Décembre 1881.

Il demande seulement dans cette lettre, que  
le Sénat veuille bien avant d'annuler son élection  
adresser une enquête pour constater la corruption  
de sa conduite et la loyauté de l'élection

Votre bureau n'a pu à l'arrêter à <sup>une semblable</sup>  
demande: la loyauté de l'élection n'a été attaquée par  
personne, et il ne peut que proposer au Sénat de  
prononcer purement et simplement l'annulation de  
l'élection du 5 Décembre 1882

E. Allou rapporteur du  
2<sup>e</sup> bureau.

GOUVERNEMENT  
DE  
LA MARTINIQUE.

N<sup>o</sup> 781

CABINET  
DU  
GOUVERNEUR

N<sup>o</sup> 99

Colonies

1<sup>er</sup> BUREAU

Paris, le 23 Décembre 1883.

A. J. Jaur.



*46*  
*on enverra à M. Desmazes  
la lettre qui sera  
de l'avis qu'il y a eu  
une élection le 17 de ce mois  
pour la nomination d'un sénateur  
à la place de M. Desmazes*

*Col  
84*

Monsieur le Ministre,

+

Election Sénatoriale

*de M. Hovary  
sur my*

J'ai l'honneur de vous informer que l'élection pour la nomination d'un sénateur, en remplacement de M. Desmazes, décédé, a eu lieu, ici, le dimanche 17 de ce mois.

Le nombre des électeurs sénatoriaux inscrits était de 63, il y a eu 59 votants et j'ai eu 58 voix.

Bien que je ne fusse point éligible et que je n'eusse posé ma candidature d'aucune manière, les électeurs dans un accord, tout spontané de leur part, ont voulu me donner ce témoignage public de confiance et de sympathie. Je ne puis que en être honoré et reconnaissant, mais mon élection sera, de droit, annulée par le sénat et tout sera dit. Le seul avantage que je puisse retirer des suffrages qui m'ont été ainsi bénévolement décernés est d'en ressentir une très-grande satisfaction morale.

Cependant je serais encore plus heureux si le sénat voulait bien ordonner une enquête sur mon élection, avant de l'annuler. On pourrait alors constater par un rapport formel la correction de ma conduite et la loyauté de l'élection.

Je vous ferai parvenir le dossier relatif

Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

au scrutin par le courrier du 1<sup>er</sup> janvier prochain,  
il est nécessaire de le compléter par des renseignements  
accessoires que la Direction de l'Intérieur recherche  
en ce moment.

Je vous aurais envoyé par le télégraphe  
le résultat de l'élection, mais le cablogramme  
qui nous relie à l'Europe est de nouveau rompu.  
J'espère envoyer cette dépêche dans quelques jours.

Je suis, avec un profond respect,  
Monsieur le Ministre  
Votre très-obeissant serviteur,

Le Gouverneur,

V. Allégé

Ministère  
de la Marine  
et des Colonies

Paris, le 23 Janvier 1883.  
260.

~~Leas Secrétaire d'Etat~~  
~~des Colonies~~

Direction  
des Colonies  
1<sup>er</sup> Bureau

Election sénatoriale  
à la Martinique.  
Envoi de documents.

Monsieur le Président,  
Pour faire suite à la lettre que j'ai  
eu l'honneur de vous adresser le 8 de ce  
mois, pour vous notifier le résultat  
de l'élection sénatoriale à laquelle il a  
été procédé à la Martinique en rempla-  
cement de M. Desmazes, je m'empresse  
de vous transmettre :

1<sup>o</sup> une lettre du 23 décembre 1882,  
dans laquelle M. Sollière, Gouverneur de  
la Martinique, élu Sénateur bien que  
non éligible, entre dans quelques considé-  
rations au sujet de cette élection, et  
demande, notamment, que le Sénat  
veuille bien, avant d'en prononcer  
l'annulation, ordonner une enquête  
pour établir la loyauté et la parfaite  
correction des opérations électorales;

2<sup>o</sup> Une lettre du 31 du même  
mois, à laquelle se trouvent joints,  
indépendamment du procès-verbal

Monsieur le Président du Sénat.

des dites opérations ; 1<sup>o</sup> le tableau indiquant  
les résultats de l'élection des délégués et  
suppléants ; 2<sup>o</sup> la liste des électeurs séné-  
galiens ; 3<sup>o</sup> la liste d'émargement du  
bureau de vote ; 4<sup>o</sup> la liste de pointage  
(en deux exemplaires) des voix obtenues  
par les candidats ; 5<sup>o</sup> l'état signalétique  
(en double) des délégués et des supplé-  
ants des conseils municipaux.

Je vous serai obligé de vouloir  
bien m'acquiescer réception de l'ensemble  
de ces documents.

Agrez, Monsieur le Président,  
les assurances de ma haute considération  
Le Ministre de la Marine et des Colonies,

Maurice

Ministère  
de la Marine  
et des Colonies

Paris, le 8 Janvier 1883  
AD

Le Secrétaire d'Etat

des Colonies

Direction  
des Colonies

1<sup>er</sup> Bureau

NOTA. Les réponses doivent être  
adressées au Ministre et porter en  
marge l'indication ci-dessus.

Résultat de l'élection sénatoriale  
à la Martinique.

m

Monsieur le Président,

J'ai reçu du Gouvernement de la Martinique,  
par voie télégraphique, le résultat de l'élection  
sénatoriale qui a eu lieu dans cette Colonie en vue  
du remplacement de l'honorable M. Desmazes.

Le télégramme, sans date, est ainsi conçu :

« Elections Sénatoriales » :

« Inscrits 63 - Votants 59 - Allègre 58.

Comme vous le savez, M. Allègre est Gouverneur  
de la Martinique depuis le 20 Juillet 1881.

Agnez, Monsieur le Président, les  
assurances de ma très-haute considération.)

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

*J. Ferry*

A Monsieur le Président du Sénat

(EXÉCUTION DES LOIS DES 24 FÉVRIER ET 2 AOÛT 1875.)

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni, le 17 décembre 1875,  
à Fort-de-France, pour élire un sénateur.

(1) Nom et prénoms du président  
du collège. — Président ou vice pré-  
sident ou juge le plus ancien.

L'an mil huit cent quatre vingt deux, le dix-sept d'août de décembre  
nous (1) Joseph Dupont, président  
du tribunal de première instance de Fort-de-France, nous sommes  
rendu dans la salle du Conseil Général de Fort-de-France  
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Martinique  
convoqué en vertu du décret du 18  
à l'effet d'élire un sénateur, en remplacement de M. Desmays.

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures du matin et les électeurs ont été  
immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les  
deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. Oscar Dupuy	( Rentier )	, né le 21 Octobre 1808
M. Toussaint Baron	( Rentier )	, né le 22 février 1800
M. Eugène Odinat	( Négoceant )	, né le 17 Septembre 1836
M. Louis Eustase	( Habitant - propriétaire )	, né le 29 Mars 1842

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire M. Léonard Lubin  
( ), électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

- 1° Le texte de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation  
du Sénat;
- 2° Le texte de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs;
- 3° Le règlement d'administration publique du 4 janvier 1875, fixant le mode  
de paiement de l'indemnité de déplacement allouée aux délégués des conseils municipaux,  
ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances;
- 4° Le texte du décret de convocation ci-dessus visé;
- 5° Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852;
- 6° Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale;
- 7° Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé  
en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875;
- 8° La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de  
l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en *Une* sections de vote; de la manière suivante (1) :

1 <sup>re</sup> Section, de la lettre <i>A</i> à la lettre <i>V</i> — <i>63</i> électeurs. <i>Soixante trois.</i>
2 <sup>e</sup> Section, — — — — —
3 <sup>e</sup> Section, — — — — —
4 <sup>e</sup> Section, — — — — —
5 <sup>e</sup> Section, — — — — —
6 <sup>e</sup> Section, — — — — —

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs de ces sections les électeurs dont les noms suivent :

(2) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

1 <sup>re</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M. (2)
			M.
		Scruteurs . . . . .	M.
			M.
			M.
2 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
			M.
		Scruteurs . . . . .	M.
			M.
			M.
3 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
			M.
		Scruteurs . . . . .	M.
			M.
			M.
4 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
			M.
		Scruteurs . . . . .	M.
			M.
			M.
5 <sup>e</sup> SECTION . . . . .	{	Président . . . . .	M.
			M.
		Scruteurs . . . . .	M.
			M.
			M.



Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à midi.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargements et y avoir constaté en toutes lettres le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté les bulletins, en comparant le nombre de ces bulletins avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> section.....	<i>Cinquante neuf</i> <i>59</i>	<i>Cinquante neuf</i> <i>59</i>	"	"
2 <sup>e</sup> idem.....	~~~~~	~~~~~	~~~~~	~~~~~
3 <sup>e</sup> idem.....	~~~~~	~~~~~	~~~~~	~~~~~
4 <sup>e</sup> idem.....	~~~~~	~~~~~	~~~~~	~~~~~
5 <sup>e</sup> idem.....	~~~~~	~~~~~	~~~~~	~~~~~
6 <sup>e</sup> idem.....	~~~~~	~~~~~	~~~~~	~~~~~
TOTAUX.....	<i>Cinquante Neuf</i>	<i>Cinquante neuf</i>	"	"

Les bulletins contenus dans chaque boîte ont été ensuite remis aux bureaux de sections qui les avaient reçus; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a ouvert les bulletins et, après en avoir lu le contenu à haute voix, l'a passé à un de ses collègues. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci pussent circuler alentour.

Les bulletins nuls ou douteux n'ont pas été compris dans le dépouillement. Ils ont été réservés pour être soumis à la décision du bureau du collège.

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETTINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETTINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETTINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section .....	59	59	0	V. Alleuze	1															
2 <sup>e</sup> idem .....																				
3 <sup>e</sup> idem .....																				
4 <sup>e</sup> idem .....																				
5 <sup>e</sup> idem .....																				
6 <sup>e</sup> idem .....																				
TOTAUX .....	59	59	0	58	1															

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits ..... *Soixante trois*  
 Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements ..... *Cinquante Neuf*  
 Nombre de bulletins trouvés dans les urnes ..... *Cinquante Neuf*

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants<sup>(1)</sup> ..... *Cinquante Neuf*  
 A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître<sup>(2)</sup> ..... *11*  
 RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.. *Cinquante Huit*  
 MAJORITÉ ABSOLUE<sup>(3)</sup> ..... *Revue*

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à deux heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

*Le Président,*

*Les Membres du bureau,*

*Le Secrétaire,*

2<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.

Le même jour, à deux heures, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus <sup>(1)</sup>

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à quatre heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section.....				
2 <sup>e</sup> idem.....				
3 <sup>e</sup> idem.....				
4 <sup>e</sup> idem.....				
5 <sup>e</sup> idem.....				
6 <sup>e</sup> idem.....				
TOTAUX.....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETINS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETINS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETINS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section.....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements.....

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

*Calcul de la majorité absolue.*

Nombre de votants <sup>(1)</sup>.....

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître.....

RESTE pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE <sup>(3)</sup>.....

(1) Si le nombre des bulletins trouvés dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins doivent être parafés et annexés.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.



Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à six heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d \_\_\_\_\_ sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à \_\_\_\_\_ heures.

*Le Président,*

*Le Secrétaire,*

*Les Membres du bureau,*

**3<sup>e</sup> TOUR DE SCRUTIN.**

Le même jour, à six heures du soir, l'Assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus (1).

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à huit heures.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

*Recensement des bulletins trouvés dans les urnes.*

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargements.	NOMBRE de bulletins trouvés dans l'urne.	NOMBRE DE BULLETINS	
			en plus.	en moins.
1 <sup>re</sup> Section .....				
2 <sup>e</sup> idem .....				
3 <sup>e</sup> idem .....				
4 <sup>e</sup> idem .....				
5 <sup>e</sup> idem .....				
6 <sup>e</sup> idem .....				
TOTAUX .....				

*Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.*

	NOMBRE DE BULLETS remis à la section.	NOMBRE DE BULLETS comptés dans le dépouillement.	NOMBRE DE BULLETS réservés à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À																
				M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.							
1 <sup>re</sup> Section .....																				
2 <sup>e</sup> idem.....																				
3 <sup>e</sup> idem.....																				
4 <sup>e</sup> idem.....																				
5 <sup>e</sup> idem.....																				
6 <sup>e</sup> idem.....																				
TOTAUX.....																				

*Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins réservés.*

Nombre d'électeurs inscrits .....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargements ..

Nombre de bulletins trouvés dans les urnes.....

Ont obtenu <sup>(1)</sup> :

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS.	NOMBRE DE SUFFRAGES.	
	EN LETTRES.	EN CHIFFRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer parafés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M (3)  
 ayant obtenu la pluralité des voix                      été proclamé sénateur .



DÉPARTEMENT  
de la MartiniqueMODÈLE N<sup>o</sup> 3.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

## TABLEAU

INDIQUANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET DES SUPPLÉANTS,  
DRESSÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.		INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.		OBSERVATIONS.	
		Voix		Voix		Electeur	Votant
Arrondissement de Fort-de-France.							
1 <sup>er</sup> Fort-de-France	Biron (Louis)	10	accepté	Emile Tiger	9	accepté	27 14
2 <sup>es</sup> Lamentin	Eugène Joinville	13	do	Anatole Coupa	10	do	27 16
3 <sup>es</sup> St-Esprit	Desir Ajax	12	do	A. Marie Rose	10	do	23 14
	Ducot adrien Doria	13	do	Eustache Desmontils	9	do	23 18
	Francois Lubin Theodore	13	do	Signol Joinville	13	do	27 15
	R <sup>te</sup> Salée Louis Bondesir	13	do	Emile Capolu	13	do	23 13
Diamant	J <sup>h</sup> Beaubrun	10	do	Boyer Faustin	10	do	16 14
4 <sup>es</sup> Anses-d'Arlett	Martias Alexandre	14	do	Pierre Roc	9	do	16 15
	Trois-Flets A. Pinsille	13	do	A. Champa	10	do	21 14
	1 <sup>re</sup> Luce Edouard Piersille	8	do	Fardin (Theus)	8	do	16 9
5 <sup>es</sup> Marin	Salcourt Duquesnay	17	do	Sebastien Pigeon	10	do	23 17
	Vauclin Eucher Pierre Francois	12	do	Desir Paula	12	do	23 12
	1 <sup>re</sup> Anne Michelin Adraste	12	do	Desportes Auguste	13	do	21 14
	R <sup>te</sup> Pilote Léonce Jean Charles	15	do	Marius Ampigny	15	do	23 16

NOMS DES COMMUNES. (CLASSER LES COMMUNES par arrondissement et par canton.)	NOM DU DÉLÉGUÉ.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le délégué a accepté ou refusé.	NOM DU SUPPLÉANT.	INDIQUER dans CETTE COLONNE si le suppléant a accepté ou refusé.	OBSERVATIONS.			
					Electeurs	Votants		
Canton Arrondissement de St. Pierre								
6 <sup>e</sup>	St. Pierre	Repo (Marius) 12	Accepté	Label	16	accepté	27	22
	Carbet	Jacques Arthur 9	do	St. Claire Placide	7	do	23	13
	Casa-Pilote	Pierre Homerville 10	do	Pierre Cadore	10	do	21	11
	Prêcheur	P. Boudet 12	do	Marcel Gustave	12	do	23	12
7 <sup>e</sup>	13 <sup>de</sup> Pointe	Maxime (D) 12	do	Louison (D)	12	do	23	12
	Macouba	Désiré Jean Baptiste 11	do	Armand Acelor	11	do	16	11
	Lorrain	Leopold Patiche 14	do	Tymphorien Gamot	14	do	23	14
8 <sup>e</sup>	Trinité	St. Lucia Joseph 15	do	Antoine Boye Don	16	do	23	17
	St. Marie	Louis Eustase 12	do	Marius Lagaville	9	do	23	12
	Gros-Morne	J. D. Chalvy 17	do	Pierre Digny	13	do	23	18
	Robert	Emilius Merol 13	do	Chelismond Lucien	8	do	23	13



DÉPARTEMENT  
de la Martinique

MODÈLE N° 4.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

LISTE DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX  
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,  
DRESSÉE EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI DU 2 AOÛT 1875.

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de.....)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
1	Agricole (Eugène)	Conseiller Général		
2	Beaubrun (Joseph)	Délégué Diamant	Boyer Fraustin	
3	Beauharnais (cadeau)	Conseiller Général		
4	Bélus (Lucien)	id id		
5	Bernard (Eustache)	do do		
6	Binet, Jules	do do		
7	Biron (Louis)	Délégué fort de France	Tiger	
8	Boudet (P)	do Prêcheur	Marcel, Gustave	
9	Cécina (Auguste)	Conseiller Général		
10	Clavius (Marin)	do do		
11	Clerville (Edouard)	Délégué St-Luce	Fardin (Chéus)	
12	Costet, Raoul	Conseiller Général		
13	Dauvé, Mezel	do do		
14	Denis Charles	do do		
15	Désir (Ajax)	Délégué St-Espirit	A. Marie-Rose	
16	Désiré J. Baptiste	id Macouba	Armand Acélor	
17	Doria, Adrien	id Ducos	Eustache Desmontils	
18	Dupré (Eugène)	Conseiller Général		
19	Deproge Ernest	Député		
20	Dupuy Oscar	Conseiller Général		

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de...)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS  Placer dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
21	Duquesnay (Jules)	Conseiller général		
22	Duquesnay (Osman)	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
23	Duquesnay (Valcourt)	Délégué - Marin	Jébastien Pigeon	
24	Emélius Mérol	Délégué - Robert	Chélistmond Lucin	
25	Éucher Pierre-François	id - Vauchin	Désir Faula	
26	Eugène Joinsille	id - Lamentin	Anatole Coula	
27	Eustase Louis	id - St <sup>e</sup> Marie	Marius Lagaville	
28	Fanfan, Jules	Conseiller général		
29	Hayot, Flavius	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
30	Hayot, Marius	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
31	Hurard, Marius	Député		
32	Jacques Arthur	Délégué, Carbet	St <sup>e</sup> Claire Placide	
33	Jahan Desrivaux (Ernest)	Conseiller général		
34	Laborde, Jean	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
35	Lafontaine, Chéodule	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
36	Laine, César	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
37	Lapeyre, Auguste	d <sup>o</sup> d <sup>o</sup>		
38	Leonce, Jean Charles	Délégué R <sup>o</sup> - Pilote	Marius Campigny	
39	Leopold Catiche	id - Lorrain	Symphorien Gamot	
40	Lubin (D)	Conseiller général		
41	Lubin (Chéodore)	Délégué - François	Pignot Joinsille	
42	Martial Alexandre	id - Anse-d'Arlet	Pierre Roc	
43	Maxime (D)	id - R <sup>o</sup> - Pointe	Louison (D)	
44	Michelin Adraste	id - St <sup>e</sup> Anne	Desportes Auguste	
45	Mondésir Louis	id - R <sup>o</sup> - Salée	Emile Capolu	

NUMÉROS d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS.	QUALITÉ : (DÉPUTÉ, CONSEILLER GÉNÉRAL ou d'arrondissement, délégué ou suppléant de la commune de... ..)	SUPPLÉANTS DES DÉLÉGUÉS.  Pla et dans cette colonne, en regard du nom des délégués, les noms des suppléants qui sont appelés éventuelle- ment à les remplacer.	OBSERVATIONS.
46	Wommerville Pierre	Délégué Case Pilote	Pierre Cadore	
47	Wouvert, Arthur	Conseiller Général		
48	Wollet, Alexandre	do, do,		
49	Wenat, Emmanuel	do, do,		
50	Wenat, Eugène	do, do,		
51	Winsille A.	Délégué Crois-Flots	A. Champa	
52	Pomponne, Horatius	Conseiller Général		
53	Répo (Marins)	Délégué St Pierre	Sabel (Castely)	
54	Roy, Théophile	Conseiller Général		
55	St Felix (Albert)	do, do,		
56	Sainte Luce, Joseph	Délégué. Trinité	Antoine Boye Don	
57	Sarotte, Monroe	Conseiller Général		
58	Thaly Rosithée	Délégué Gros-Morne	Pierre Digny	
59	Thaly Hilaire	Conseiller Général		
60	Thaly, Syrus	do, do,		
61	de Thore (Y.)	do, do,		
62	Siluce Numa	do, do,		
63	Waddy, Auguste	do, do,		



DÉPARTEMENT  
de la *Normandie*

*Arrondissement N° 3*

MODÈLE N° 7.

## ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

(Exécution de la loi du 2 août 1875.)

### LISTE D'ÉMARGEMENT

DU BUREAU DE VOTE.

(N°s *7* à *63* DE LA LISTE GÉNÉRALE.)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le 31 décembre et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3<sup>e</sup> colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter : elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

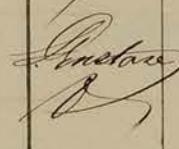
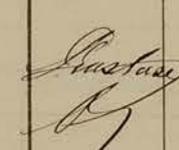
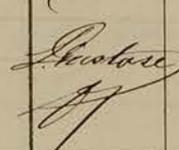
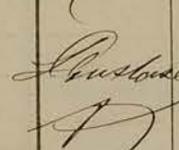
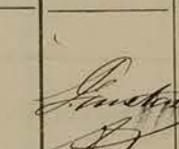
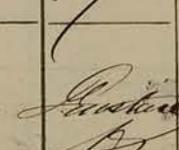
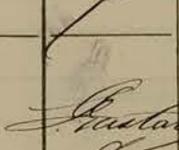
La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3<sup>e</sup> colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
1	Agricole Eugène Conseiller Général		<i>Justace</i>			
2	Beaubrun, Joseph Délégué. Diamant		<i>Justace</i>			
3	Beauharnais Gadeau Conseiller Général		<i>Justace</i>			
4	Belus Lucien Conseiller Général		<i>Justace</i>			
5	Bernard Célestin Conseiller Général		<i>Justace</i>			
6	Binet, Jules Conseiller Général		<i>Justace</i>			
7	Bixon Louisy Délégué fort de France		<i>Justace</i>			
8	Boudet (P) Délégué. Pêcheur		<i>Justace</i>			
9	Cécina, Auguste Conseiller Général		<i>Justace</i>			
10	Clavius Maxime Conseiller Général		<i>Justace</i>			
11	Clerville Edouard Délégué. St <sup>e</sup> Succ.		<i>Justace</i>			
12	Costet. Raoul Conseiller Général		<i>Justace</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
13	Daude, Nèzel Conseiller Général					
14	Denis, Charles Conseiller Général		<i>Justin</i>			
15	Désir, Ajax Délégué. St-Espirit		<i>Justin</i>			
16	Désiré, J <sup>r</sup> B <sup>te</sup> Délégué. Macouba		<i>Justin</i>			
17	Doria, Adrien Délégué. Ducos		<i>Justin</i>			
18	Dupré, Eugène Conseiller Général		<i>Justin</i>			
19	Deproge, Ernest Député					En France
20	Dupuy, Oscar Conseiller général		<i>Justin</i>			
21	Duquesnay, Jules Conseiller Général		<i>Justin</i>			
22	Duquesnay, Osman Conseiller Général		<i>Justin</i>			
23	Duquesnoy, Salcouer Délégué. Maxin	Sébastien Pigeon	<i>Justin</i>			23 M. Duquesnoy a informé l'Admin <sup>on</sup> que son état de santé ne lui permet pas de se rendre à la convocation
24	Emélius Nèrol Délégué. Robert		<i>Justin</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
25	Eucher Pierre François Délégué - Sauclin		<i>Aucher</i>			
26	Eugène Joinsille Délégué Samentin		<i>L. J. Miron</i>			
27	Eustase Louis Délégué St. Marie		<i>Eustase</i>			
28	Fanfan Jules Conseiller Général		<i>Fanfan</i>			
29	Haryot, Phasius Conseiller Général		<i>Haryot</i>			
30	Haryot, Marcins Conseiller Général		<i>Haryot</i>			
31	Hurard Marcins Député		<i>Hurard</i>			En France.
32	Jacques Arthur Délégué, Carbet		<i>Jacques</i>			
33	Jabam-Destivaux Conseiller Général		<i>Jabam</i>			
34	Laborde, Jean Conseiller Général		<i>Laborde</i>			
35	Lafontaine Gh. Conseiller Général		<i>Lafontaine</i>			
36	Laxiné César Conseiller Général		<i>Laxiné</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
37	Lapeyre Auguste Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
38	Léonce, J <sup>l</sup> Charles Délégué R <sup>te</sup> Pilote		<i>[Signature]</i>			
39	Léopold Gatiche Délégué Forrocin		<i>[Signature]</i>			
40	Lubin (D) Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
41	Lubin (Theodore) Délégué François	Signol Youvville	<i>[Signature]</i>			M. Lubin a informé l'Adm <sup>on</sup> que son état de santé ne lui per- mettra pas de se rendre à la convocation
42	Martial Alexandre Délégué Area d'Arlets		<i>[Signature]</i>			
43	Maxime (S) Délégué B <sup>te</sup> Pointe		<i>[Signature]</i>			
44	Michelin Adraste Délégué St Anne		<i>[Signature]</i>			
45	Gondésir Louis Délégué R <sup>te</sup> Jalie		<i>[Signature]</i>			
46	Gonnoville, Pierre Délégué Cas. Pilote		<i>[Signature]</i>			
47	Gonvert, Arthur Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			
48	Nollet, Alexandre Conseiller Général		<i>[Signature]</i>			

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR.	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS.
			au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin.	au 2 <sup>e</sup> tour de scrutin.	au 3 <sup>e</sup> tour de scrutin.	
49	Osenat Emmanuel Conseiller Général					
50	Osenat, Eugène Conseiller Général					
51	Pinsille (A) Délégué Bois-Neuf					
52	Pomponne Horatius Conseiller Général					
53	Répo Maxime Délégué St-Pierre					
54	Boyer, Théophile Conseiller Général					
55	St-Félix, Albert Conseiller Général					
56	Sainte-Luce, J <sup>n</sup> Délégué Trinité					
57	Saxotte Monrose Conseiller Général					
58	Thoby Rosithée Délégué Gas-Moigne					
59	Thoby Hilaire Conseiller Général					
60	de Thore J <sup>n</sup> Conseiller Général					



ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *Soixante* ~~fois~~ électeurs.

A *Soit-de-France*, le *5 Décembre* 1882.

Le ~~Préfet~~,

*Le Directeur de l'Intérieur,*  
*Jambou*

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *Cinquante neuf* émargements pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.  
\_\_\_\_\_ le 2<sup>e</sup> idem.  
\_\_\_\_\_ le 3<sup>e</sup> idem.

Le Président du bureau de vote,

*J. Dupont*

Les Scrutateurs,

*Eug. Osenat*

*Aratare*

*L. Biron*

*J. Dupont*

*Delville*

Annexe N<sup>o</sup> 14

Liste de pointage relative à l'élection  
d'un Sénateur pour la Martinique en remplacement  
de Monsieur Desmazes, décédé.

N. N.	Agricole 1
Allègre 1.2.3.4.5.6.7.8.9.10.	
1.2.3.4.5.6.7.8.9.20.	
1.2.3.4.5.6.7.8.9.30.	
1.2.3.4.5.6.7.8.9.40.	
1.2.3.4.5.6.7.8.9.50.	
1.2.3.4.5.6.7.58	

Arrête la présente liste de pointage au total de  
Cinquante huit voix attribués à M<sup>r</sup> Allègre  
et une voix à M<sup>r</sup> Agricole

Le président du Bureau  
J. Dupont

Port de France le 17<sup>e</sup> Dec 1882  
Les Secrétaires

Cay. Penat  
L. Dupuy

Crustass  
L. Pison  
Duboué

Annexe n° 1.

Liste de pointage relative à l'élection d'un Sénateur  
pour la Martinique en remplacement de M<sup>rs</sup> Desmages, décédé.

M. M.

Allégre  
Agricole

|||||

1

Arrêté la présente liste de pointage  
autotal de cinquante huit voix pour M<sup>rs</sup> Allégre,  
& une voix pour M<sup>rs</sup> Agricole

Fort de France, le 17 Décembre 1853

Le Président du Bureau

J. Dupont

Les scrutateurs

Eustase

Geog. Genat L. Dupont

L. Piron

Delbecq

# Election d'un sénateur

Liste signalétique des délégués et des suppléants  
des Conseils Municipaux.

Noms des Communes	Noms et Prénoms des Délégués et Suppléants	Electeurs inscrits	Election			Observations
			date	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour	
Fort-de-France	M. Biron, délégué	23	13 Oct. 1872	10		
	Siger, suppléant	"	"	9		
Samentin	Eugène Joinville, délégué	26	12 "		13	
	Anatole Boula, suppléant	"	"	10		
S <sup>t</sup> Esprit	Désiré Ajax, délégué	21	12 "	12		
	A. Marie-Rose, suppléant	"	"	10	"	"
Ducos	Adrien Dorcia, délégué	23	12	13		
	Eustache Desmontils, suppléant	"	"	9		
Francois	Lubin Théodore, délégué	23	12	13		
	Signol Joinville, suppléant	"	"	13		
R <sup>te</sup> Salée	Louis Mondesir, délégué	21	12	13		
	Emile Capolu, suppléant	"	"	13		
Diamant	Joseph Beaubrun, délégué	16	12	10		
	Boyer Justin, suppléant	"	"	10		
Anses-d'Arlets	Martial Alexandre, délégué	16	12	16		
	Pierre Roc, suppléant	"	"	9		
S <sup>te</sup> Luce	Edouard Clerville, délégué	16	14	8		
	Gardin Théod., suppléant	"	"	"	8	
Croix-Flets	A. Puville, délégué	23	12	13		
	A. Champa, suppléant	"	"	10		
Marin	Salcourt Duquesnay, délégué	23	12	17		
	Sebastien Sigon, suppléant	"	"	10		
Sauclin	Eucher Pierre-François, délégué	20	12	12		
	Désiré Paula, suppléant	"	"	12		
R <sup>te</sup> Pilote	Léonce Jean-Charles, délégué	22	12	15		
	Marius Ampigny, suppléant	"	"	15		
S <sup>te</sup> Anne	Michel Adaste, délégué	16	12	12		
	Desportes Auguste, suppléant	"	"	13		
S <sup>t</sup> Pierre	Répo, délégué	26	12	12		
	Dabel, suppléant	"	"	16		
Carbet	Jacques Arthure, délégué	21	12	9		
	S <sup>te</sup> Glaire Placide, suppléant	"	"	17		
Pêcheur	P. Boudet, délégué	22	14	12		
	M. Marcel Gustave, sup.	"	"	12		
Casa-Pilote	Pierre Monnoville, délégué	21	12	10		
	Pierre Gadoze, suppléant	"	"	10		
Basse-Pointe	M. Maxime, délégué	22	12	12		
	Louison, suppléant	"	"	12		
Macouba	Désiré J <sup>ts</sup> Baptiste, délégué	14	12	11		
	Armand Acclor, suppléant	"	"	11		
Sorvain	Leopold Gatiche, délégué	23	12	14		
	Symphorien Gamot, suppléant	"	"	14		
Trinité	Sainte-Luce Joseph, délégué	23	12	15		
	Antoine Boye Don, suppléant	"	"	16		
S <sup>te</sup> Marie	Louis Eustase, délégué	23	12	12		
	Marius Lagaville, suppléant	"	"	9		
Gros-Morne	D. Chaly, délégué	23	12	17		
	Pierre Digny, suppléant	"	"	13		
Robert	Emélie M <sup>re</sup> Bérol, délégué	23	14	13		
	Chélimond Lucien, suppléant	"	"	8		

# Election d'un sénateur.

Liste signalétique des délégués et des suppléants  
des Conseils Municipaux.

Noms des Communes	Noms et Prénoms des Délégués et suppléants	Electeurs inscrits	Election			Observations
			Date	1 <sup>re</sup> tour	2 <sup>e</sup> tour	
St-Je-de-france	M. Biron, délégué	23	12.10.1822	10		
	Siger, suppléant	"	"	9		
La-mentin	Eugène Joinville, délégué	26	12		13	
	Anatole Boula, suppléant	"	"	10		
St-Espit	Desir Ajax, délégué	21	12	12		
	A. Marie Rose, suppléant	"	"	10		
Ducos	Adrien Doris, délégué	23	12	13		
	Eustache Desmontils, suppléant	"	"	9		
Francois	Eubin Théodore, délégué	23	12	13		
	Signol Joinville, suppléant	"	"	13		
R <sup>te</sup> Salée	Louis Mondésir, délégué	21	12	13		
	Emile Capolu, suppléant	"	"	13		
Diamant	Joseph Beaubrun, délégué	16	12	10		
	Boyer Faustin, suppléant	"	"	10		
Anse-d'Arlets	Martial Alexandre, délégué	16	12	16		
	Pierre Roc, suppléant	"	"	9		
St-Luce	Edouard Clerville, délégué	16	14	8		
	Gardin Ghés, suppléant	"	"		8	
Bois-Flots	A. Pinsille, délégué	23	12	13		
	A. Champa, suppléant	"	"	10		
Marin	Salcourt Duquesnay, délégué	23	12	17		
	Sébastien Sigon, suppléant	"	"	10		
Sauclin	Eucher Pierre-François, délégué	20	12	12		
	Desir Paula, suppléant	"	"	12		
R <sup>te</sup> Pilote	Léonce Jean-Charles, délégué	22	12	15		
	Marius Ampigny, suppléant	"	"	15		
St-Anne	Nicobelin Adraste, délégué	16	12	12		
	Desportes Auguste, suppléant	"	"	13		
St-Pierre	Répo, délégué	26	12	12		
	Sabel, suppléant	"	"	16		
Carbet	Jacques Arthur, délégué	21	12	9		
	St-Clair Placide, suppléant	"	"	7		
Pêcheur	P. Boudet, délégué	22	14	12		
	Marcel Gustave, suppléant	"	"	12		
Casé-Pilote	Pierre Commeroy, délégué	21	12	10		
	Pierre Cadore, suppléant	"	"	10		
Basse-Pointe	Maxime, délégué	22	12	12		
	Louison, suppléant	"	"	12		
Macouba	Desir J <sup>ts</sup> Baptiste, délégué	14	12	11		
	Armand Arélor, suppléant	"	"	11		
Forrain	Scopold Gatiche, délégué	23	12	14		
	Symphorien Camot, suppléant	"	"	14		
Trinité	Sainte-Luce Joseph, délégué	23	12	15		
	Antoine Boye-Don, suppléant	"	"	16		
St-Marie	Louis Eustase, délégué	23	12	12		
	Marius Sagaville, suppléant	"	"	9		
Gras-Moëne	D. Chaly, délégué	23	12	17		
	Pierre Digny, suppléant	"	"	13		
Robert	Emélie Mèrol, délégué	23	14	13		
	Abelmond Lucien, suppléant	"	"	8		

# RAPPORT D'ÉLECTION

Département de La Martinière

Les élections du 5 Décembre 1882 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits 69

Nombre des votants 59

Bulletins blancs et nuls            à déduire.

Suffrages exprimés 59 dont la majorité absolue est de 30.

Ont obtenu : M. M. Allègre 58 voix.  
Agreste 1 voix.

Monsieur Allègre a été proclamé Sénateur  
comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité  
absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.  
~~mais M Allègre gouverneur de la Martinière~~  
~~aux termes de la loi, inéligible~~

Le Bureau vous propose en conséquence <sup>d'annuler</sup> ~~de valider~~  
son élection.

E. Allou  
Rapporteur

C. 8-17

11-3

Elections Sénatoriales de  
la Martinique

1882

---